

Gland

Les citoyens refusent le tracé qui ne passerait pas près du lac

Avec près de 65% des suffrages, le référendum «Halte à la confiscation des rives du lac» remporte une large victoire

Emmanuel Borloz

La Municipalité et le Conseil communal souhaitaient l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) La Crique, la population n'en veut pas et l'a fait savoir. Hier, avec plus de 1600 voix en sa faveur - soit 65% des suffrages exprimés -, le référendum «Halte à la confiscation des rives du lac» a remporté un succès qui relève du plébiscite et qui ne peut souffrir aucune contestation. Seule ombre au tableau: le taux de participation assez faible (33,38%).

Sitôt le verdict des urnes connu, Jean-Michel Favez, conseiller communal socialiste et porte-parole du comité référendaire, s'autorisait un cri de joie et affichait le sourire des grands jours. «Ce résultat témoigne de l'attachement d'une majorité de la population aux principes contenus dans le plan directeur des Rives du lac Léman (PDRL), de sa méfiance à l'égard des arguments municipaux et de son attachement à l'intérêt public plutôt qu'à celui de quelques particuliers», lançait le député, avec à l'esprit le point qui a le plus déchaîné les passions: le sentier au bord du lac.

Et le conseiller communal d'annoncer la prochaine étape du dossier: le dépôt d'un postulat au Conseil dès jeudi. «Pour demander aux autorités ce qu'elles entendent mettre en œuvre pour respecter la volonté populaire.»

Municipalité sereine

Beaucoup trop loin du lac aux yeux des référendaires, le cheminement prévu dans le cadre du PPA était également trop éloigné du Léman pour la municipale Florence Golaz, qui n'hésitait pas à rompre la collégialité en septembre dernier, soutenant publiquement les référendaires.

Assise à leurs côtés hier et restée silencieuse durant toute la campagne, l'élue socialiste livrait enfin son sentiment. «Lorsque la Municipalité dysfonctionne en s'écartant des intérêts populaires, il faut réagir; nous sommes aussi élus pour ça», a relevé la «dissidente», confiant encore avoir vécu «une période houleuse et délicate».



Florence Golaz, municipale, et le comité référendaire (de g. à dr.): Jean-Michel Favez, Jean-Marc Waeger, Patrick Uebelhart et Victor von Wartburg. CHANTAL DERVEY



Jean-Michel Favez
Conseiller communal

«Le rejet de cette variante minimaliste démontre la maturité du corps électoral, qui n'a pas été dupe et qui n'en peut plus de se faire mener en bateau.»



Gérald Cretegnny
Syndic de Gland

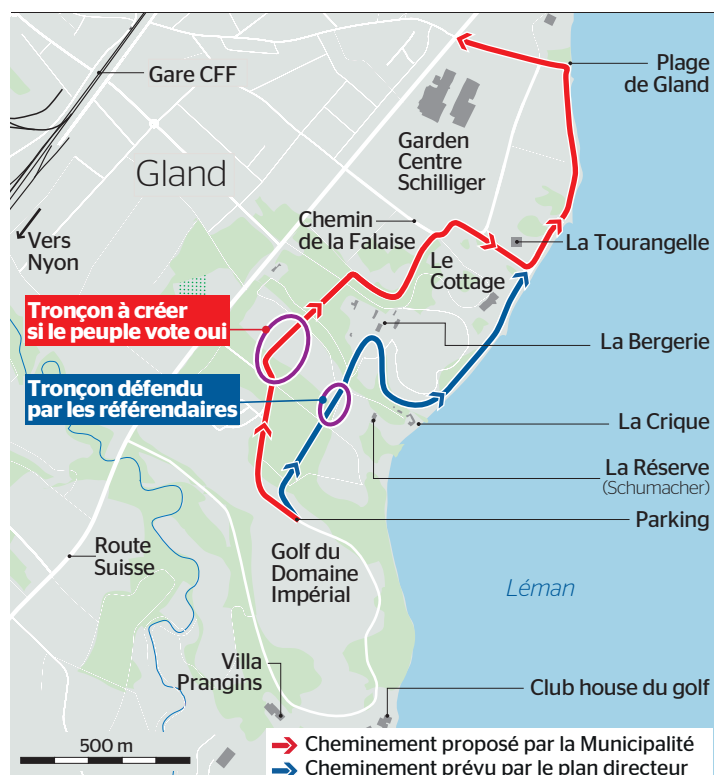
«Les référendaires nous prêtent des sentiments et des volontés que nous n'avons pas. Comme le prévoit le programme de législation que nous présenterons bientôt, nous voulons également un cheminement sur les rives.»



Florence Golaz
Municipale «dissidente»

«Lorsque la Municipalité dysfonctionne, et s'écarte de l'intérêt populaire, il faut réagir. Nous sommes aussi élus pour ça. Maintenant que nous avons les résultats, et ils sont clairs, il s'agit d'aller de l'avant.»

Tracé Les deux variantes



Assez loin de là pour ne pas entendre l'ouverture des bouteilles de champagne et l'entrechoquement des flûtes, Gérald Cretegnny, syndic, prenait acte du résultat, «sans trop de surprise». Tenant également à relever le faible taux de participation, surtout au vu du battage médiatique autour de la question et son côté émotionnel, le syndic refuse toutefois d'assimiler ce résultat à un désaveu de la politique municipale. D'autant que, s'agissant du fameux sentier, l'objectif final des

autorités a toujours été d'aboutir «un jour à passer au bord de l'eau». Ainsi, le tracé en retrait ne serait qu'une première étape avant la solution qu'apparemment tout le monde attend: un cheminement piétonnier près du lac. «Le sentier se fera soit par négociation, soit par expropriation. Nous allons au-devant de grosses discussions avec les propriétaires et elles auront de lourdes conséquences financières», prévient Thierry Genoud, municipal de l'Urbanisme.

Commentaire

Tous humains

Michel Jotterand, responsable régional



Entre deux promesses difficiles à tenir, les citoyens ont très humainement choisi la plus alléchante. Certes, le cheminement proposé par la Municipalité était garanti sur quelques dizaines de mètres, mais plus loin, c'est le grand flou. Pas forcément un cul-de-sac, mais une voie semée d'embûches où les portails cadencés ne s'ouvriraient qu'après d'après négociations. Et même pas au bord du Léman. Alors, quitte à devoir marchander, autant que cela soit sur le tracé le plus proche du rivage, celui fixé dans le plan directeur. Car, même si, techniquement, le vote portait sur un plan d'affectation, c'est bien sûr sur l'accès au lac que les gens se sont prononcés. Les référendaires jouaient sur du velours.

Pour les autorités, il s'agira de batailler ferme, et plus encore maintenant qu'il faut longer la grève. Inutile d'espérer la bonne volonté des riverains, ils ne céderont que si la ville a un moyen de pression. La Municipalité devra saisir chaque opportunité, chaque demande de permis de construire, chaque renouvellement de concession pour l'échanger contre un droit de passage au bord du lac. Quitte à se fâcher avec d'excellents contribuables.

Dans une récente décision concernant un autre tronçon du littoral glandois, la justice a montré qu'elle soutenait l'accès public aux rives. C'est donc possible, ce sera long. Le sentier se gagnera mètre par mètre, la machette à la main dans une jungle juridique. Car les propriétaires, qui n'ont spolié personne, utiliseront tous les moyens pour retarder l'échéance. Là encore, une attitude on ne peut plus humaine.